



CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre le

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Représenté par Monsieur le Recteur, Christian NIQUE

Et

LE RELAIS CAPIMMEC MALAKOFF DE TOURAINE

CAisse de Prévoyance des Industries **M**étallurgiques **M**écaniques, **É**lectriques et **C**onnexes

Représenté par Monsieur Claude BALLEREAU, Président

PRÉAMBULE

Le relais CAPIMMEC MALAKOFF de Touraine, association loi 1901, parrainée par la CAPIMMEC (Institution AGIRC n° 2) est une institution de retraite des cadres du groupe Malakoff.

Les relais CAPIMMEC MALAKOFF, fédérés au sein d'une association nationale, répartis sur toute la France, ont pour objet de proposer aux retraités des activités de bénévolat économique et social. Ces activités non rémunérées sont orientées en priorité vers les personnes âgées, les personnes handicapées, les chômeurs et les jeunes.

L'académie d'Orléans-Tours souhaite développer des relations partenariales avec des représentants d'entreprise, des associations afin de faciliter l'insertion des jeunes dans le milieu de l'entreprise. Il est important de préparer les jeunes à leur entrée dans la vie professionnelle, de leur permettre d'accéder à une formation en adéquation avec le monde de l'entreprise.

La préparation aux techniques de recherche d'emploi par des professionnels est d'un apport très riche pour aborder la réalité de l'entreprise et pour sensibiliser les jeunes aux différentes techniques de l'entretien de recrutement.

Article 1 : Nature de la collaboration

Le relais CAPIMMEC MALAKOFF de Touraine propose :

- D'organiser en collaboration avec le corps administratif et professoral des lycées technologiques et professionnels, des conférences de sensibilisation des jeunes suivant des formations à finalité professionnelle (BAC PROFESSIONNEL, BTS ...) aux entretiens de recrutement.
- De réaliser des simulations d'entretien individuel dans ses bureaux : 12 rue de l'Élysée à Tours, pour les jeunes prêts à entrer dans la vie active.

Article 2 : Organisation

Le Relais CAPIMMEC MALAKOFF de Touraine fixera avec les lycées intéressés les modalités d'applications. Les établissements scolaires concourent à la sensibilisation des enseignants pour l'accompagnement de ces interventions.

Compte tenu de son implantation à Tours, le Relais limitera prioritairement ses actions à une cinquantaine de kilomètres de Tours.

Les établissements scolaires peuvent, en tant que de besoin, concourir aux frais de déplacement et de restauration des intervenants.

Article 3 : Communication

Les établissements scolaires s'engagent à faire connaître la participation du RELAIS CAPIMMEC MALAKOFF dans les activités qu'ils seront amenés à organiser avec le concours des bénévoles (information dans des revues, plaquettes, affichages, etc.).

Article 4 : Assurances

L'association nationale des Relais a prévu la couverture des membres bénévoles des Relais CAPIMMEC MALAKOFF pendant leurs missions (assurances déplacements automobiles, responsabilité civile, garantie individuelle accident des bénévoles).

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à partir de la date de la signature. Au-delà de cette date, elle se renouvellera par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, par préavis de trois mois.

Article 6 : Clauses de dégage ment

L'engagement de partenariat ne se substitue pas aux obligations d'emplois-salariés couvrant des activités similaires à celles résultant de cette convention.

La partie la plus diligente avise l'autre de la nécessité d'une révision ou d'une rupture de l'engagement de partenariat

Fait à ORLEANS, le 19 décembre 2000

Le Président de l'Association
« LE RELAIS CAPIMMEC MALAKOFF DE TOURAINE »

Le Recteur de l'Académie
D'ORLÉANS-TOURS
Christian NIQUE

Claude BALLEREAU

Représenté par le Délégué Académique
à l'Enseignement Technique
Jean-Marc MARCHAL